Metz Métropole
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

METZ MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
HARMONY PARK | 11 bd Solidarité | BP 55025 | 57071 METZ CEDEX 3
T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | **www.metzmetropole.fr**

Nombre de membres élus au Bureau : 47	*Membres en fonction : 46*	*Membres présents : 37*	*Absent(s) excusé(s) : 5*	*Absent(s) : 4*	*Pouvoir(s) : 1*

Date de convocation : 22 novembre 2016

Vote(s) pour : 38
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 28 novembre 2016,
Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.
Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-11-28-BD-32.6 :
Versement par anticipation au vote du Budget Primitif 2017 d'une avance sur subvention auprès de l'Association Institut Lafayette.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Bureau en date du 13 juin 2016 octroyant à l'Association de Préfiguration de l'Institut Lafayette une participation de fonctionnement de 100 000 € au titre de l'année 2016,
CONSIDERANT les besoins de trésorerie de l'Association Institut Lafayette qui sont susceptibles d'intervenir avant le vote du Budget Primitif 2017 de Metz Métropole et le versement effectif de la participation de fonctionnement pour 2017 par Metz Métropole,

DECIDE de verser, dans l'attente de l'attribution de la participation 2017, une somme de 33 333 € à l'Association Institut Lafayette correspondant à 4/12ème de la subvention accordée en 2016. L'avance sera versée en une seule fois sur présentation par l'Association Institut Lafayette de son budget prévisionnel pour 2016 ainsi que d'un plan de trésorerie prévisionnel pour le 1er semestre 2017,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondant au versement de cette avance.

Pour extrait conforme
Metz, le 29 novembre 2016
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

Metz Mētropole
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Convention financière
Année 2017

entre
la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole
et
l'Association de Préfiguration de l'Institut Lafayette

Entre

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, représentée par son Président en exercice, Jean-Luc BOHL, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Bureau en date du 28 novembre 2016, ci-après désignée par les termes « Metz Métropole »,

d'une part,

Et

L'Association de Préfiguration de l'Institut Lafayette, représentée par son Co-Président, Monsieur Abdallah OUGAZZADEN, dûment habilité, ci-après désigné « l'Institut Lafayette»,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

L'Institut Lafayette qui a pour mission le développement de l'innovation sur le territoire lorrain va permettre le déploiement du potentiel scientifique au service de l'innovation technologique et du développement économique du territoire dans des domaines d'application larges et porteurs.

Par délibération du 10 juin 2013, Metz Métropole s'engageait à participer au fonctionnement de l'Association de Préfiguration de l'Institut Lafayette pour une durée de 5 ans, afin de faciliter l'émergence de la structure.

Le montant de la contribution de Metz Métropole est fixé à 500 000 € pour la période, conformément aux termes du Protocole d'Accord d'Atlanta de novembre 2010.
Il importe de préciser que la Région Lorraine et le Conseil Général de la Moselle se sont également engagés à verser un soutien financier à hauteur de 500 000 € chacun pour la même période.

Article 1 – L'objet du contrat

En considération de l'engagement de soutien annuel de Metz Métropole à l'Institut Lafayette et de la prise en compte du contexte spécifique de démarrage de l'activité, ainsi que du décalage du vote du budget annuel de la Communauté d'Agglomération, il est décidé d'octroyer une avance sur la subvention prévisionnelle 2017 à hauteur de 4/12ème du montant de la subvention 2016 qui s'est élevée à 100 000 €.

Article 2 – Les engagements respectifs

Compte tenu du fait que l'association assume les charges inhérentes à la phase particulière de mise en exploitation de la plate-forme Institut Lafayette, Metz Métropole, conformément aux termes de la délibération du Bureau du 28 novembre 2016 et sur la base de la convention d'objectifs et de moyens 2016, procède au versement d'un acompte de 4/12ème du montant de la contribution prévisionnelle 2017, soit 33 333 €.

Le versement de l'acompte de subvention pour l'exercice 2017 sera effectué par Metz Métropole dès la signature de la présente convention et sur présentation par l'Institut Lafayette de son budget prévisionnel 2017 accompagné de son plan de trésorerie prévisionnel pour le 1er semestre 2017.

L'Association de Préfiguration de l'Institut Lafayette s'engage à réaliser toutes les actions utiles au bon fonctionnement de la structure dans l'esprit des conventions précédentes et dans l'attente de la fixation des objectifs pour l'exercice 2017.

Fait à Metz, le — en deux exemplaires originaux

Le Co-Président de l'Institut Lafayette — Le Président de Metz Métropole

Abdallah OUGAZZADEN

Jean-Luc BOHL
Maire de Montigny-lès-Metz
1er Vice-Président de la Région Grand Est

Metz Métropole
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

METZ MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
HARMONY PARK | 11 bd Solidarité | BP 55025 | 57071 METZ CEDEX 3
T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | www.metzmetropole.fr

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire
Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 28 novembre 2016.		Contrôle de légalité
Point 31.4 – Examen du rapport annuel des représentants de MM au sein du CA de la SPL M3Congrès – Exercice 2015. (1)	1	
Annexe : Rapport.	1	
Point 32.1 – Versement par anticipation au vote du BP 2017 d'une avance sur contribution financière auprès du Centre Pompidou-Metz. (2)	1	
Point 32.2 – Versement par anticipation au vote du BP 2017 d'une avance sur contribution financière auprès de l'ESAL-CEFEDEM. (2)	1	
Point 32.3 – Versement par anticipation au vote du BP 2017 d'une avance sur subvention auprès de l'AGURAM. (2)	1	
Annexe : Convention.	1	
Point 32.4 – Versement par anticipation au vote du BP 2017 d'une avance sur cotisation auprès de l'ALEC. (2)	1	
Point 32.5 – Versement par anticipation au vote du BP 2017 d'une avance sur contribution financière auprès de la Mission Locale du Pays Messin. (2)	1	
Annexe : Convention.	1	
Point 32.6 – Versement par anticipation au vote du BP 2017 d'une avance sur subvention auprès de l'Association Institut Lafayette. (2)	1	
Annexe : Convention.	1	
Point 32.7 – Versement par anticipation au vote du BP 2017 d'une avance sur subvention auprès de MMD. (2)	1	
Annexe : Convention.	1	
Point 33 – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables et éteintes – année 2016. (2)	1	
Annexe : Tableaux récapitulatifs.	2	
Point 34 – Provisions pour risques et contentieux – point 2016. (2)	1	

Nombre total des actes transmis :
10 délibérations dont 6 accompagnées d'annexes.

PREFECTURE DE LA MOSELLE
D.C.T.A.J.
30 NOV. 2016
ARRIVÉE
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Fait à Metz, le 29 novembre 2016
Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

Délibz - AR